

BF5

Brevet Fédéral 5^{ème} degré



**12 MOIS
EN ALTERNANCE**

La Fédération Française de Natation a créé et développé sa propre filière fédérale d'encadrement en complémentarité et cohérence avec la réforme de la filière de formation du Ministère en charge des sports.

Jusqu'à présent le titulaire du Brevet Fédéral 5^{ème} degré obtient de droit, 3 UC sur 4 du Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS), spécialité performance sportive, dans la discipline choisie.

La réforme de la formation professionnelle avec l'arrivée de France Compétence, remet en question cette notion d'équivalence. A partir du 1er janvier 2027 il ne sera plus possible de faire valoir un BF5 pour s'inscrire à la formation de l'UC manquante (UC2) afin d'obtenir le DESJEPS. L'INFAN, organisme de formation de la Fédération Française de Natation, devra alors s'orienter sur un DESJEPS en parcours complet

Dans cette période de transition l'INFAN propose une dernière formation BF5 dans toutes les disciplines (sous réserve de candidatures suffisantes) de septembre 2025 à septembre 2026. Cette formation permettra de poursuivre en novembre 2026 sur une dernière formation à l'UC manquante (UC2) du DESJEPS.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISÉ

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Brevet Fédéral 5^{ème} degré de la Fédération Française de Natation.

NIVEAU DU DIPLÔME

Plus haut niveau des diplômes fédéraux, le Brevet Fédéral 5^{ème} degré est un diplôme non professionnel.

Le texte de référence est le règlement général du Brevet fédéral 5^{ème} degré de la discipline de la Fédération française de natation reconnu par le Ministère de tutelle daté du 28 février 2022.

MÉTIER VISÉ

Les titulaires du Brevet Fédéral 5^{ème} degré sont des entraîneurs experts. Ils inscrivent leur action dans le cadre des orientations fédérales.

Ils ont vocation à entraîner des sportifs du plus haut niveau national, dans une logique d'optimisation de la performance.

Ces intervenants s'inscrivent dans le cadre des valeurs et des objectifs fixés par les instances dirigeantes du club. Ils exercent leur activité sous la responsabilité du Président du club.

Ils entraînent des sportifs en qualité d'expert, ils assurent la fonction de directeur technique et notamment ils managent, coordonnent une équipe technique en vue du développement sportif d'une discipline et du développement du club.

Ils sont chargés de la formation de l'équipe d'encadrement au sein du club.

Ils ont pour principales missions de :

- diriger la mise en œuvre du plan de développement du club pour une olympiade,
- concevoir le plan de développement du club pour une olympiade, selon les orientations fédérales,

INFAN

Adresse : 104 rue Martre – CS 70052 – 92583 CLICHY Cedex

SIRET : 775.695.802.000.63

Code APE : 9312Z

Site internet FFN : www.ffnatation.fr / www.ffn.extranat.fr

N° de déclaration : 11.75.34540.75

Tel : 01.70.48.45.24

Email INFAN : infan@ffnatation.fr



- concevoir un système d'entraînement nécessaire pour évoluer jusqu'au plus haut niveau de pratique en natation course,
- concevoir une action de formation au sein de son club,
- entraîner des sportifs du niveau national jusqu'au plus haut niveau en natation course,
- organiser la sécurité de la pratique et des pratiquants.



PUBLICS ET PRÉREQUIS



1 - PRÉREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Avoir 18 ans minimum à l'entrée en formation,
- Être licencié à la Fédération française de natation,
- Être titulaire à minima du PSC 1 ou son équivalent, à jour de la formation continue
- Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres (voir ci-dessous),
- Être titulaire du Brevet Fédéral 4ème degré de la discipline choisie ou du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Perfectionnement Sportif de la mention choisie ou du tronc commun du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 2ème degré et justifiant d'une licence au sein d'une structure de la Fédération française de natation sur deux saisons au minimum.

Test de sécurité :

Le test de sécurité, réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

- ▣ départ libre du bord du bassin,
- ▣ un parcours en nage libre,
- ▣ une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
- ▣ une remontée du mannequin jusqu'à la surface,
- ▣ un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- ▣ la sortie de l'eau de la victime.

2- MODALITÉS D'ADMISSION DE L'INFAN

La formation au Brevet fédéral 5^{ème} degré est uniquement dispensée par l'Institut National de Formation aux Activités de la Natation (INFAN).

La sélection des candidats est réalisée à partir du dossier d'inscription. Celui-ci doit comprendre l'ensemble des pièces administratives sollicitées ainsi qu'un mémoire d'analyse de son expérience acquise dans le domaine de l'entraînement, de la gestion de projet et de la direction d'une équipe.

Concernant les pièces administratives, le dossier d'inscription type du candidat se compose :

- d'une fiche d'inscription faisant apparaître :
 - les coordonnées du candidat : nom, prénom, club, date de naissance, adresse, téléphone, lieu d'exercice...,
 - son numéro de licence,
 - sa pratique personnelle, son niveau sportif, les tests de l'Ecole de Natation qu'il possède
 - son niveau scolaire, ses diplômes,
 - ses diplômes dans le domaine de la sécurité, de l'animation, de l'enseignement et de l'entraînement,
 - ses diplômes d'officiel FFN ou d'évaluateur ou d'assistant évaluateur de l'Ecole de Natation
- d'une lettre du Président de sa structure ou éventuellement de la structure d'accueil, précisant son accord pour l'accueil d'un stagiaire en formation au Brevet fédéral 5ème degré natation course au sein de la structure,



- d'un engagement du tuteur de la structure d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation,
- d'un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation, datant de moins de trois mois à l'entrée en formation,
- d'un extrait de casier judiciaire bulletin n°3,
- d'une copie du diplôme du brevet fédéral 4ème degré de la discipline choisie, ou du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Perfectionnement Sportif de la mention choisie ou du tronc commun du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 2ème degré,
- d'une copie à minima du diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ou son équivalent, et de sa formation continue
- d'un mémoire d'analyse de son expérience acquise dans le domaine de l'entraînement.

L'inscription au Brevet fédéral 5^{ème} degré s'effectue en ligne par le biais de la plateforme numérique de la Fédération française de natation réservée à cette formation.

<https://ffnatation.claroline.com/#/workspace/inscriptionbf5classique25>

Concernant le mémoire de 5 pages maximum, le candidat fait apparaître sa pratique quotidienne (état de la population des nageurs qu'il encadre, objectifs, organisation...), réalise une analyse critique de son action afin de poser une problématique en relation avec les athlètes qu'il entraîne. Il détermine également ses attentes vis-à-vis de la formation et les compétences qui lui semblent indispensables d'acquérir pour la réalisation de ses objectifs.

Un entretien de motivation pourra être organisé pour évaluer le projet professionnel du candidat, sa disponibilité au regard du calendrier de la formation, les modalités de financement de la formation, son engagement et sa motivation au regard de la formation.

Clôture des inscriptions : Lundi 01 septembre 2025

Sélections : entretiens de motivation jeudi 4 et/ou vendredi 5 septembre 2025

3- POSITIONNEMENT

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation. En référence d'une part aux compétences requises par le référentiel de certification du Brevet fédéral 5^{ème} degré, d'autre part à ses acquis. Le positionnement est réalisé à partir d'un entretien qui se déroulera à l'INFAN qui permettra de :

- Vérifier les aptitudes et les motivations du stagiaire à l'entrée en formation
- Repérer les compétences développées par le stagiaire
- Proposer au stagiaire un parcours individualisé de formation en fonction des allègements accordés et des Unités Capitalisables déjà acquises au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou du fait de la possession de diplômes,
- Proposer le cas échéant, les formations jugées indispensables pour la poursuite du projet du (de la) candidat(e).

Attention, l'allègement des temps de formation en centre ne dispense pas des épreuves certificatives.

Positionnement : jeudi 11 septembre 2025 en visio conférence



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation traite des domaines suivants :

- Le fonctionnement du club et le plan de développement
- La conception et la conduite de l'entraînement en lien avec la mobilisation des connaissances spécifiques pour la conduite de l'activité
- La sécurité et la mobilisation des connaissances réglementaires
- La conception d'un plan et d'une action de formation



Elle s'articule autour :

- une formation en centre :
 - * face à face pédagogique en présentiel
 - * formation pratique avec les formateurs, en salle ou en piscine
 - * face à face pédagogique en visioconférence
 - * échanges de type « retour d'alternance »
 - * le cas échéant de la formation ouverte à distance (FOAD)
- une formation en club / en structure avec des stages en situation avec tutorat
- un travail personnel avec une implication du stagiaire

LE PROGRAMME ET LES COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Sont abordées tout au long de cette formation, les 4 unités capitalisables avec les contenus suivants :

UC1 : Être capable de diriger la mise en œuvre du plan de développement du club

- Concevoir le plan de développement pour une olympiade
- Inscrire son action dans l'environnement du club
- Réguler la mise en œuvre du plan de développement du club

UC2 : Être capable de diriger un système d'entraînement du plus haut niveau national senior au moins en natation course

- Concevoir l'entraînement vers l'optimisation de la performance
- Conduire l'entraînement en vue de l'optimisation de la performance
- Adapter l'entraînement en vue de la performance

UC3 : Être capable d'organiser la sécurité de la pratique et des pratiquants

- Intervenir en cas d'incident et d'accident
- Organiser la sécurité des pratiquants
- Organiser la sécurité de la pratique

UC4 : Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un plan de formation au sein du club

- Concevoir un plan de formation
- Mettre en œuvre un plan de formation
- Évaluer des actions de formation

LE VOLUME HORAIRE DE LA FORMATION

672 heures au total réparties comme suit :

- ▣ 257 heures de formation en centre dont 180h en présentiel + 77h de formation à distance (visio et FOAD)
- ▣ 160 heures d'alternance dans un club labellisé Formateur au moins
- ▣ 40 heures d'accompagnement d'un ou plusieurs déplacements
- ▣ 35 heures au sein d'un Centre National d'Entraînement ou Club d'Excellence :
- ▣ 35 heures au sein d'une structure d'accession
- ▣ 35 heures au sein de la ligue régionale
- ▣ 110 heures de travail personnel



ORGANISATION DE LA FORMATION

DATES

Dossier d'inscription à compléter et pièces administratives à joindre.

- Date limite d'inscription à la formation : lundi 01 septembre 2025
- Tests de sélection (le cas échéant) : jeudi 04, vendredi 05 septembre 2025
- Positionnement : jeudi 11 septembre 2025

24 jours de formation en présentiel (180h) + 77 heures de formation en distanciel, soit 257 heures.

- Regroupement 1 : du lundi 29 septembre au jeudi 02 octobre 2025
4 jours (30h) de face à face pédagogique en centre – INFAN
18h de formation en distanciel (2 demi-journées, 1 semaine sur 2, hors vacances scolaires toutes zones)
- Regroupement 2 : du lundi 17 au jeudi 20 novembre 2025
4 jours (30h) de face à face pédagogique en centre – INFAN
18h de formation en distanciel (2 demi-journées, 1 semaine sur 2, hors vacances scolaires toutes zones)
- Regroupement 3 : du lundi 05 au jeudi 8 janvier 2026
4 jours (30h) de face à face pédagogique en centre – En structure, à confirmer
12h de formation en distanciel (2 demi-journées, 1 semaine sur 2, hors vacances scolaires toutes zones)
- Regroupement 4 : du lundi 09 au jeudi 12 mars 2026
4 jours (30h) de face à face pédagogique en centre – INFAN
12h de formation en distanciel (2 demi-journées, 1 semaine sur 2, hors vacances scolaires toutes zones)
- Regroupement 5 : du lundi 04 mai au jeudi 07 mai 2026
4 jours (30h) de face à face pédagogique en centre – INSEP
18h de formation en distanciel (2 demi-journées, 1 semaine sur 2, hors vacances scolaires toutes zones)
- Regroupement 6 : du lundi 22 au jeudi 25 juin 2026
4 jours (30h) de face à face pédagogique en centre – INFAN

Les mois de juillet et de septembre (jusqu'au 13) 2026 sont consacrés aux épreuves initiales de certification. Les épreuves de remédiation seront organisées la 2^{ème} quinzaine de septembre.

Le jury plénier national aura lieu le 07 octobre 2026 (date à confirmer).

ALTERNANCE

La conception d'une alternance pédagogique suppose l'organisation d'une succession de séquences en centre et en club.

Concernant les stages en structure, le rôle du tuteur est primordial à la réussite du stagiaire et demande une formation adaptée afin de lui permettre d'être efficace dans sa mission d'accompagnement.

Les missions du tuteur peuvent être synthétisées comme suit :

- accueillir le stagiaire au sein du club,
- l'informer, l'initier à la culture fédérale et aux valeurs associatives du club,
- participer à la définition des objectifs et des tâches que le stagiaire doit vivre au sein du club,
- gérer l'alternance en lien avec l'organisme de formation,
- organiser en lien avec l'organisme de formation le parcours du stagiaire au sein du club,
- transmettre les savoir-faire, savoir-être,
- accompagner le stagiaire dans l'acquisition de ses compétences,
- évaluer le parcours du stagiaire au sein du club (sa progression, ses acquis, ses lacunes....).



La personne assurant la fonction de tuteur, titulaire dans l'option choisie au moins du Brevet fédéral 5ème degré ou du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 2ème degré ou du Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education et du Sport possédant une expérience confirmée, depuis au moins un an, à ce niveau d'encadrement et qui doit obligatoirement être majeure. Le choix du tuteur doit être validé par le Directeur Technique National ou son représentant.
Les CTS peuvent être tuteur sur n'importe quel niveau de formation fédérale.

Deux visites dans la structure principale d'alternance sont organisées durant la formation.

CHOIX DES STRUCTURES D'ALTERNANCE POUVANT ACCUEILLIR LE STAGIAIRE

▣ 160 heures de stage en situation au sein d'un club d'accueil :

Il s'agit de la structure d'alternance. Ce stage de 160 heures fera l'objet de retours d'alternances en centre à l'INFAN, ainsi que de bilans trimestriels rédigés conjointement par le stagiaire et son tuteur. Une ou deux visites intermédiaires par un représentant de l'INFAN seront organisées durant la période de ce stage.

- Critères de la structure d'alternance :
Club affilié FFN, labellisé formateur au moins OU structure du PPF
- Niveau d'entraînement au sein de la structure :
Groupe de 6 nageurs minimum, dont au moins 1 qualifié aux Championnats de France.
- Tutorat :
La personne assurant la fonction de tuteur doit être majeure, titulaire au moins du BF5, du BEES 2 ou DESJEPS de la discipline, et posséder une expérience confirmée, depuis au moins un an, à ce niveau d'encadrement. Les CTS peuvent être tuteur.

▣ 2 stages au sein d'une structure du PPF :

- 35 heures au sein d'un Centre National d'Entraînement ou Club d'Excellence :
- 35 heures au sein d'une structure d'accession

▣ 35 heures au sein d'une Ligue :

Ce stage a pour objectif de compléter les connaissances des stagiaires dans le cadre de l'environnement professionnel au sens large. Il y sera notamment abordé l'ensemble des activités du plan de développement de la Ligue.

Les 35 heures de stage en Ligue ne doivent pas nécessairement être réalisées de manière consécutive. Aussi, il peut être contractualisé entre la Ligue et le stagiaire qu'une partie des heures de stage soient effectuées via la réalisation d'un travail spécifique demandé au stagiaire dans le cadre du projet de ligue.

SESSION DE FORMATION

Afin d'assurer un suivi personnalisé, la formation est limitée à 12 stagiaires pour les disciplines de la Fédération française de natation suivantes : natation course, natation artistique, water-polo, plongeon. Un minimum de 6 stagiaires est attendu pour maintenir la formation.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif. Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes telles que l'apport de contenus permettant un réinvestissement dans la pratique, des jeux de rôles autour d'un cas concret, des travaux collaboratifs en sous-groupes, des analyses vidéo.



Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

Pour les disciplines autres que la natation course et l'eau libre, un référent pédagogique par discipline est désigné afin de réaliser un suivi individualisé des stagiaires et faciliter les retours d'alternance.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DÉDIÉS À L'ACTION

Lors des regroupements en présentiel, des salles de cours disposant du matériel nécessaire à l'action de formation seront utilisées ainsi que les bassins afférents. Lors des heures de formation en visioconférence, tous les formateurs et stagiaires devront disposer d'une connexion internet et allumer leur caméra. Des supports pédagogiques seront mis à disposition des stagiaires, principalement en format numérique notamment via la plateforme pédagogique qui permettra également le dépôt de documents par les stagiaires et la mise en œuvre le cas échéant de parcours en FOAD.

En structure, le stagiaire pourra disposer du matériel pédagogique et du matériel de sécurité nécessaires présents sur les bassins dans lesquels il sera amené à intervenir lors de ses stages.

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

Plusieurs outils sont utilisés pendant la formation et permettent un meilleur suivi des stagiaires afin de repérer les difficultés d'apprentissage et prévenir les ruptures de parcours. Il s'agit principalement des outils suivants :

- Fiches de suivi du stage en situation et de bilan à remettre en fin de période (janvier, avril et juillet 2026)
- Bilans réguliers : entre les différents acteurs de la formation (stagiaires, coordinateur de la formation, référents pédagogiques, formateurs, tuteurs)
- Retour d'expérience au début de chaque regroupement
- Feuilles de présence pour les heures en centre et en structure



MODALITÉS D'ÉVALUATION

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera sous forme d'épreuves certificatives correspondantes aux différentes UC. Il existe une grille de certification pour chacune des épreuves certificatives dans laquelle le résultat du candidat apparaîtra sous la forme "Acquis" ou "Non Acquis". Il pourra être ajouté des évaluations formatives tout au long de l'année afin d'appréhender l'acquisition des compétences et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation en centre (ECADIM) et en structure d'alternance (par le tuteur via une grille d'évaluation).

ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 4 UC est nécessaire pour l'obtention du diplôme et la certification globale a lieu lors d'un jury plénier national.

Les stagiaires sont informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves...).

UC concernées	Nature et durée des épreuves
PRMSP	• Test de sécurité : réalisé à l'INFAN lors du premier regroupement en centre. Les personnes ayant réalisé un test de sécurité dans les 3 mois précédant sont dispensées de cette épreuve. • Séance d'entraînement et entretien (réalisée par le tuteur) • L'alternance en structure ne peut démarrer tant que les PRMSP n'ont pas été validés.



UC1	- Rédaction d'un dossier présentant le plan de développement du club (30 pages max). - Soutenance : 20' de présentation et 30' d'entretien portant sur l'analyse du plan de développement du club. - Evaluation : formateur INFAN + DTN ou son représentant.
UC2	- Préparation et conduite d'une séance d'entraînement (1h30 min) suivie d'un entretien (45 min) - Evaluation : formateur INFAN + DTN ou son représentant
UC3	- Rédaction d'un dossier portant sur l'élaboration d'un plan d'organisation de la sécurité et des secours au sein de la structure d'alternance - Evaluation : formateur INFAN + DTN ou son représentant. - Test de sécurité réalisé à l'INFAN lors du dernier regroupement en centre.
UC4	- Interventions pédagogiques : le candidat fournit une attestation d'une ERFAN ou de l'INFAN justifiant de son intervention à au moins deux actions de formation fédérales d'une durée de six heures non consécutives minimum. - Rédaction d'un dossier portant sur l'élaboration d'un plan de formation des cadres et sa mise en œuvre au sein du club.



SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

PASSERELLES ET SUITE DE PARCOURS

Les personnes titulaires d'un Brevet fédéral 5^{ème} degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, également titulaires du PSE 1 à jour de la formation continue peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution du titre de Moniteur Sportif de Natation, (diplôme professionnel de la Fédération Française de Natation de niveau 4, sous réserve d'adresser un dossier complet de demande à l'INFAN).

Les titulaires du BF5 peuvent poursuivre leurs cursus de formation en s'inscrivant à l'INFAN, à une formation du Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS), spécialité Performance sportive dans la mention disciplinaire et obtenir ainsi ce diplôme de niveau 6, permettant d'exercer un emploi de direction de structure.

Jusqu'au 31 décembre 2025, ils bénéficient de l'équivalence des UC1, UC3 et UC4 du DESJEPS, spécialité Performance sportive dans la mention disciplinaire et peuvent s'inscrire à la formation de l'UC2 manquante du DESJEPS.

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour toutes les personnes titulaires du Brevet fédéral 5^{ème} degré afin de leur permettre de conserver les prérogatives d'activités de ce brevet fédéral. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Brevet fédéral 5^{ème} degré de l'option validée est soumise au suivi de la formation continue.

Cette formation continue comprend :

- 3 heures sur une partie « sauvetage et sécurité » : en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique à partir de cas concrets de simulations d'accidents,
- 4 heures sur une partie « connaissances pédagogiques » correspondant au niveau de compétences du Brevet fédéral visé.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles. Renseignements complémentaires auprès de la référente handicap pour toute étude d'aménagements : Frédérique CROCHARD frederique.crochard@ffnatation.fr



€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification	
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais de dossier
BF5 parcours complet	4350 €	4300 €	50 €

Le tarif des frais pédagogiques indiqué comprend les frais de formation, les frais forfaitaires de positionnement, les frais de certification et d'édition du diplôme.

Les frais de déplacements et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.

FINANCEMENTS

Outre l'autofinancement, des aides financières peuvent être sollicitées :

- Si vous êtes salarié, vous pouvez effectuer une demande de prise en charge par l'AFDAS. Contactez votre conseiller AFDAS en région.
- Si vous êtes demandeur d'emploi, contactez votre conseiller Pôle emploi pour étudier les aides possibles.



CONTACTS

Référent pédagogique	REY Jean-Lionel	06.30.10.46.70	jl.rey@ffnatation.fr
Référent administratif	GAUFFRETEAU Cécile	01.70.48.45.24	cecile.gauffreteau@ffnatation.fr
Référent technique	CROCHARD Frédérique	06.82.84.23.21	frederique.crochard@ffnatation.fr



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Sur les trois dernières promotions :

- ▣ 18 inscrits : 14 reçus, 2 abandons et 2 refusés, 2 ont continué sur le DES
- ▣ 77% de taux de réussite, 11% d'échecs et 11% d'abandon
- ▣ 14% des reçus continuent sur le DESJEPS.

Taux de satisfaction

Taux de satisfaction BF5

